



Conseil d'administration

332^e session, Genève, 8-22 mars 2018

GB.332/PFA/INF/4

Section du programme, du budget et de l'administration

PFA

POUR INFORMATION

Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2016

Résumé: Le présent document détaille les mesures prises par le Bureau à la suite des recommandations du Chef auditeur interne pour l'année 2016.

Unité auteur: Bureau du Trésorier et contrôleur des finances.

Documents connexes: GB.329/PFA/7(Rev.) et GB.329/PV, paragr. 724 et 725.

1. A sa 329^e session (mars 2017), le Conseil d'administration a examiné le rapport du Chef auditeur interne sur les principaux résultats des audits et des missions d'enquête effectués en interne en 2016. Le présent document rend compte des mesures prises par le Bureau pour donner suite aux recommandations du Chef auditeur interne pour l'année 2016.
2. Les recommandations d'amélioration concernant les points mentionnés dans le rapport sont reproduites à l'annexe I du présent document ainsi que les réponses détaillées du Bureau. L'annexe II contient la liste des rapports d'audit interne publiés en 2016 et indique l'état d'avancement des mesures de suivi prises par le Bureau.
3. La direction du BIT continue de travailler en étroite liaison avec le Bureau de l'audit interne et du contrôle (IAO) afin de tirer pleinement parti de ses recommandations, d'assurer leur suivi et de garantir leur application.

Annexe I

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Système d'information et sécurité des applications	Le Bureau devrait s'interroger sur l'équilibre à trouver entre gestion centralisée et initiatives décentralisées dans le domaine des technologies de l'information. Il devrait en particulier se demander si le BIT n'aurait pas davantage intérêt à adopter un modèle plus centralisé dans lequel le Département de la gestion de l'information et des technologies (INFOTEC) serait chargé de gérer l'ensemble de l'infrastructure et des applications informatiques. Si le modèle décentralisé est maintenu en l'état, le Bureau devra alors prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les départements et les services qui utilisent et qui gèrent des applications informatiques décentralisées dans le domaine des technologies de l'information respectent les directives, politiques, procédures et normes du BIT en la matière.	L'examen des processus opérationnels d'INFOTEC a permis de faire le point sur l'état actuel de toutes les applications décentralisées du BIT et de les rationaliser. L'équipe chargée de l'examen a analysé les coûts de la centralisation, ses avantages escomptés et ses risques et a défini des critères permettant de faciliter la prise de décisions. Dans ce contexte, elle a recommandé que 13 applications essentielles et 27 applications non essentielles soient centralisées au sein d'INFOTEC et a suggéré une marche à suivre à cet égard. L'équipe de direction étudie actuellement cette proposition de centralisation. A la fin de 2017, six des 13 applications essentielles étaient centralisées au sein d'INFOTEC. Le cadre de gouvernance des technologies de l'information actuellement en place établit les structures, les processus et les mécanismes de contrôle visant à assurer la conformité des applications décentralisées (celles qui ne répondent pas aux critères de centralisation) avec les directives, politiques, procédures et normes du BIT en vigueur dans le domaine des technologies de l'information.	En cours de mise en œuvre	Période biennale 2018-19
Système d'information et sécurité des applications	Le Bureau devrait aussi veiller à ce que les départements utilisateurs disposent de ressources, de capacités et de compétences professionnelles suffisantes pour mettre au point, gérer et faire fonctionner ces applications sur le long terme. A cet égard, il importe que tous les départements et les services se renseignent auprès d'INFOTEC avant de prendre une quelconque initiative touchant au système informatique.	Le processus de gouvernance des systèmes informatiques de l'Organisation est conçu de façon à garantir que toutes les initiatives proposées dans ce domaine, qu'elles soient centralisées au sein d'INFOTEC ou décentralisées dans d'autres départements et services, bénéficient de ressources financières et humaines allouées de façon tant ponctuelle que permanente, afin d'assurer leur pérennité sur le long terme. Un procès-verbal a été transmis à tous les directeurs en septembre 2016 pour leur rappeler la responsabilité qui leur incombe de veiller à ce que toutes les initiatives relatives aux technologies de l'information soient examinées par INFOTEC et approuvées dans le cadre du processus de gouvernance des systèmes informatiques avant leur mise en œuvre.	Mise en œuvre achevée	Septembre 2016

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Gestion du compte de compensation relatif aux services aux organisations (ASCA) et gestion des comptes d'attente au siège	Eu égard au risque élevé que représentent les comptes d'attente, et compte tenu des constatations de l'audit, l'IAO recommande au Bureau de revoir les rôles et les responsabilités associés au compte ASCA et de rappeler aux responsables concernés la nécessité de comptabiliser les transactions y afférentes avec exactitude et célérité.	Le Bureau a examiné les rôles et responsabilités associés au compte ASCA et rationalisé les processus y afférents en renforçant la surveillance au siège et dans les bureaux régionaux. Depuis la mi-2016, la réception des rapports mensuels du PNUD relatifs au compte ASCA est centralisée au siège. Des informations sont diffusées et des instructions claires sont fournies pour examen et traitement par les bureaux extérieurs, à l'aide du Système intégré d'information sur les ressources (IRIS) ou du Système d'information financière pour les bureaux extérieurs (FISEXT). Dans certaines régions, la structure ou la capacité organisationnelle a rendu nécessaire la centralisation de certains processus, ce qui a permis d'améliorer l'enregistrement des dépenses en amont et les rapprochements systématiques. Il est envisagé de procéder de la même façon dans d'autres régions et bureaux avec la mise en service prochaine d'IRIS dans les bureaux de pays. En outre, le processus d'examen du grand livre mené en avril et en septembre de chaque année porte également sur les soldes du compte ASCA. Ces mesures ont déjà eu des retombées positives puisqu'elles ont permis des rapprochements plus rapides et plus précis des opérations comptabilisées dans le compte ASCA, réduisant ainsi les risques liés aux comptes d'attente et aux possibles annulations d'écritures.	Mise en œuvre achevée	Mi-2016
Gouvernance des technologies de l'information	L'IAO recommande au Bureau de revoir les activités informatiques menées sur le terrain afin de déterminer s'il est nécessaire de renforcer la communication avec le Comité de gouvernance des technologies de l'information (ITGC) et le rôle que celui-ci peut jouer à cet égard.	Au sein de l'ITGC, la structure extérieure de l'OIT est représentée par un directeur principal du Portefeuille des programmes extérieurs et des partenariats (Directeur général adjoint pour les Programmes extérieurs et les partenariats). La Charte de l'ITGC définit expressément les rôles et les responsabilités qui incombent aux membres du Comité en matière de communication, notamment la responsabilité de s'assurer que les activités liées au système informatique menées sur le terrain et les décisions en la matière qui ont des incidences à ce niveau soient examinées et débattues avec toutes les parties prenantes. L'équipe chargée de l'examen des processus opérationnels d'INFOTEC a également recommandé des améliorations concernant la gouvernance des projets et la communication. Ces recommandations sont actuellement mises en œuvre dans le but d'améliorer la transparence des décisions relatives aux projets et aux priorités informatiques.	Mise en œuvre achevée	Décembre 2017

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Déplacement du Bureau régional pour l'Afrique	La leçon que l'on peut tirer du déménagement du bureau régional et de la rénovation de ses locaux est qu'il convient de définir clairement les rôles et les responsabilités dès le départ et de veiller à ce que des fonctionnaires et/ou des consultants qualifiés procèdent à une évaluation réaliste des besoins de rénovation au stade de la planification.	En avril 2017, le Directeur général a mis en place un Comité des biens immobiliers présidé par le Directeur général adjoint pour la gestion et la réforme et composé de représentants du Département de la gestion financière, du Bureau du Conseiller juridique et du Service de la gestion des locaux (FACILITIES) en vue d'évaluer la gestion des locaux de l'OIT dans le monde entier et de fournir des orientations à cet égard. Dans ce contexte, toute demande de travaux dépassant le seuil de 100 000 dollars des Etats-Unis doit être soumise à FACILITIES pour examen. FACILITIES procède alors systématiquement à une évaluation technique et financière des besoins et formule des recommandations claires à l'intention du Comité des biens immobiliers pour examen et décision. Une fois le projet approuvé, FACILITIES aide le service demandeur à mettre en œuvre la méthodologie la mieux adaptée. Le plan du projet doit mentionner tous les coûts d'ingénierie et d'architecture pour la conception et le suivi du projet. Les fonctions et attributions de chaque intervenant sont clairement attribuées dès le début du projet, sous la supervision de FACILITIES, afin que les besoins, la planification et le budget puissent être établis avec précision et faire ensuite l'objet d'un suivi rigoureux à toutes les étapes du projet. Le Bureau estime que cette procédure révisée permettra d'améliorer la coordination et la supervision des besoins en matière de rénovation.	Mise en œuvre achevée	Avril 2017
Supervision des programmes	Le Bureau devrait définir des critères de base en vertu desquels tout programme d'une certaine durée serait obligatoirement soumis à une forme ou une autre d'examen technique. Cela permettrait de réduire le risque de «dérive» des activités par rapport aux objectifs et aux résultats que vise l'OIT et/ou le risque de malversations.	Le Bureau dispose d'un ensemble de critères clairement définis pour les évaluations, les examens techniques, les rapports de situation et l'évaluation des projets et des programmes. Ces critères sont énoncés dans le manuel sur la coopération pour le développement et dans la politique d'évaluation du BIT, lesquels sont appliqués dans l'ensemble du Bureau. En ce qui concerne le projet mis en évidence dans le rapport du Chef auditeur interne, projet financé par plusieurs sources, le budget cumulé est inférieur au seuil requis pour une évaluation indépendante. Toutefois, des rapports de situation auraient dû être établis et une évaluation interne aurait dû être menée. Le bureau régional en question a remédié à ces lacunes, en concertation avec le Bureau d'évaluation, en réalisant une analyse technique doublée d'une évaluation interne. A l'avenir, cette démarche sera appliquée aux projets analogues, s'il y a lieu.	Mise en œuvre achevée	Juin 2017

Titre de la recommandation	Recommandation	Réponse du Bureau	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Contrats de collaboration extérieure	A mesure que progresse l'installation du système IRIS, le Bureau devrait normaliser les aspects identifiés afin de clarifier les procédures de recrutement des consultants et d'aider les bureaux à appliquer celles-ci correctement.	Ayant examiné les recommandations relatives aux contrats de collaboration extérieure, le Bureau a décidé de mener un examen plus approfondi de sa politique à cet égard et de la gestion de ce type de contrats. Une note conceptuelle expose les principaux enjeux et propose une marche à suivre pour examen par l'équipe de direction. Des mesures supplémentaires seront prises une fois que le Bureau aura examiné les propositions qui y figurent.	Mise en œuvre reportée	A déterminer après examen de la note conceptuelle

Annexe II

Liste des rapports d'audit interne publiés en 2016

Titre	Référence IAO	Date	Etat d'avancement	Date d'achèvement
Report on the internal audit of the renovation project for the ILO headquarters building	IA 7-1 (2016)	21 janvier 2016	Achevé	22 avril 2016
Report on the internal audit of the information system network and application security at ILO headquarters in Geneva	IA 4-73 (2016)	16 février 2016	Achevé	30 mai 2016
Report on the internal audit of information technology in the Africa region, in Addis Ababa, Ethiopia	IAO/102/2016	18 février 2016	Achevé	25 août 2017
Report on the internal audit of the administration and financial control of implementing agents, seminars and external collaboration contracts in the Africa region	IAO/103/2016	12 juillet 2016	Achevé	14 novembre 2016
Follow-up to the report on the internal audit of the ILO Country Office for Bangladesh in Dhaka	IAO/104/2016	20 juillet 2016	Achevé	8 novembre 2016
Report on the internal audit of the ILO Country Office for Mexico and Cuba in Mexico City, Mexico	IAO/105/2016	2 septembre 2016	Achevé	14 janvier 2017
Report of the Internal Audit on the Oversight and Management of the Agency Service Clearing Account (ASCA) and the Management of Suspense Accounts at ILO headquarters	IAO/106/2016	4 novembre 2016	Achevé	21 mars 2017
Report on the internal audit of information technology in the Latin America and the Caribbean region, in Lima, Peru	IAO/107/2016	24 novembre 2016	Achevé	3 mai 2017